sages correspondants d'un *Petit Catéchisme* de l'abbé Marotte, vicaire général, *à l'usage des enfants*. Enfin, il a encore traduit les *Leçons sur le VIe précepte du Décalogue, les obligations des époux et les questions relatives au mariage*, de l'abbé Rousselot, professeur de théologie au grand séminaire de Grenoble, dont il a été obligé de laisser environ un cinquième en latin pour des raisons faciles à comprendre. La preuve est complète et décisive; l'homme de bonne foi a sous la main tous les éléments d'information.

Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, on retrouve dans ces ouvrages toutes les propositions condamnées par l'arrêt du parlement et que les jésuites prétendaient abandonnées par eux ou falsifiées par leur adversaires. Cas de conscience d'érotomanes, dénotant une lubricité de dilettante; morale de pacotille, permettant la restriction mentale, la compensation occulte, le faux serment, le vol, l'assassinat, fournissant au juge le moyen ingénieux d'avoir en toute sécurité deux poids et deux mesures, suivant qu'il s'agit d'un ami ou d'un ennemi, autorisant le notaire à fermer les yeux sur des déclarations qu'il sait fausses et même à les suggérer, le dépositaire d'une somme d'argent à l'appliquer à ses besoins, le fidéicommissaire à garder pour lui le fidéicommis, le marchand à vendre à faux poids, le joueur à tricher adroitement, le séducteur à ne pas tenir ses promesses de mariage et à délaisser les filles auxquelles il a fait des enfants; tout y est. Tels ils étaient, tels ils sont, suivant leur formule connue : *Sumus tales quales;* et ils ne peuvent devenir autres. Lorsqu'ils affirmaient être calomniés ou avoir changé du tout au tout, ils savaient bien le contraire, mais ils se croyaient à l'abri derrière un latin que personne, pensaient-ils, n'oserait traduire. « Le bien de la société exige qu'il y ait un moyen de cacher licitement un secret; or il n'y en a pas d'autre que l'équivoque et la restriction mentale. Il est permis d'user de cette restriction, même avec serment. » (P. Gury.) C'était déjà, au siècle dernier, l'opinion du P. Casnedi, inventeur d'une nouvelle manière de ne pas mentir tout en disant le contraire de la vérité. « Cette manière, dit-il, consiste à ne parler que matériellement, et à prononcer des paroles sans intention de leur faire rien signifier, comme si en effet elles ne signifiaient rien, tout comme je prononce le mot *blictri*. » Voilà qui est entendu; lorsque les jésuites criaient si fort « Calomnie! mensonge! » ils ne proféraient ces vocables que matériellement, sans leur attribuer aucun sens, comme s'ils disaient *blictri!*

Jésus et les Evangiles, par M. Jules Soury (1878, in-18). C'est surtout de l'évangile de Marc que l'auteur s'est servi pour cette étude, ne renvoyant aux trois autres que lorsqu'ils corroborent le récit primitif; on sait en effet que, pour la critique contemporaine, l'évangile de Marc est le premier en date et celui qui a subi le moins d'interpolations, celui par conséquent auquel on doit donner l'avantage sur les autres. Là, point de généalogie fantaisiste qui essaye de rattacher à David et aux patriarches l'humble famille du charpentier de Nazareth, point de conception miraculeuse, point de naissance ni d'enfance extraordinaires; les théophanies d'outre-tombe, l'ascension, n'y sont pas même notées, car toute la dernière partie, copiée sur les autres évangiles, est sans valeur documentaire. Ce qui se dégage du récit de Marc, c'est la double physionomie de Jésus comme thaumaturge et comme halluciné; M. Jules Soury étudie donc Jésus spécialement à ces deux points de vue. Ce n'est pas du tout pour lui un fondateur de religion; c'est un ascète farouche, dont les jeûnes prolongés, l'exaltation politique causée par la domination romaine, ont altéré la raison et qui jouit auprès de ses compatriotes de cette vénération mêlée de crainte dont les esprits mal équilibrés ont toujours joui chez les Orientaux. « La maladie de Jésus nous est attestée par le plus ancien et le plus véridique témoignage (l'évangile de Marc). A coup sûr, il passa toujours auprès des siens pour une créature bizarre, exaltée, difficile à comprendre; son père semble même y avoir renoncé de bonne heure (Marc, XV, 21). D'une constitution délicate et maladive (Marc, I, 12-13), Jésus s'affaiblit encore par ces longs jeûnes qui coûtent si peu aux Syriens et aux Juifs d'Orient et au bout desquels s'ouvre le paradis de l'extase et des rêves apocalyptiques. L'état de sourde exaltation, de tension et d'efforts continus de la volonté, entretenus par sa foi surhumaine en sa mission de prophète, dut déterminer d'assez bonne heure chez lui des hypérémies locales ou générales des centres nerveux. » Jésus, en effet, a des hallucinations; il croit converser avec le diable, il se voit entouré de bêtes sauvages et d'anges (Marc, I, 2-13), il aperçoit Satan tomber du ciel comme un éclair (Luc, X, 18). En examinant au point de vue purement médical la suite de ses actes, les terribles accès de colère dont il n'était pas maître, les invectives dont il poursuivait les prêtres et les théologiens, puis la subtilité, l'ambiguïté de ses réponses, son mutisme même, « quand il se sent dans les serres de ses ennemis »; en analysant les conceptions délirantes dont il effrayait ses disciples lorsqu'il leur prédisait la fin du monde : le soleil et la lune qui s'obscurcissent, les étoiles qui tombent sur la terre, les flots de la mer qui l'envahissent en mugissant, tandis que le fils de l'homme apparaît sur les nuées dans toute sa gloire, précédé par des anges soufflant dans des trompettes, l'auteur croit pouvoir conclure qu'un praticien de nos jours n'aurait pas été embarrassé de déterminer le mal dont Jésus était atteint; il y aurait reconnu tous les caractères de la paralysie générale.

Cette étude pathologique a été vivement critiquée non seulement par les croyants, pour qui Jésus est le fils de Dieu, mais par ceux qui le croient tout au moins un réformateur religieux et un sage. Elle repose pourtant sur des bases assez solides, et il n'est pas une de ses assertions que l'auteur n'appuie d'abondants versets des évangiles, habilement rapprochés et commentés.

Jésus au tombeau, tableau de M. J.-J. Henner, exposé au Salon de 1879. Le Christ est étendu de son long, les bras serrés contre le corps, sur une dalle. Un bout de linge blanc lui sert de ceinture. Toute la figure, sauf les pieds, s'enlève en vigueur blanche sur l'ombre du fond. M. Jules Claretie s'exprima ainsi au sujet de cette œuvre : « M. Henner sait fort bien avoir le charme dans les tableaux religieux; une impression vigoureuse se détache du *Christ au tombeau;* les cheveux roux collés par l'agonie, cette bouche ouverte d'où le dernier souffle semble s'échapper, ce torse émacié où les côtes font saillie, ces genoux osseux, ces maigres mains crispées, ces bandelettes qui enserrent le mort, ces pieds que le peintre plonge dans l'ombre, cette tête mystérieusement copiée, ce fond noir qui fait ressortir la blancheur exsangue du cadavre, tout cela est d'un maître. » Le *Christ au tombeau* a été acquis par l'Etat pour le musée de Lyon.

Jésus chez Marthe et Marie, tableau de M. Buland qui a figuré au Salon de 1882. Ce tableau, conçu dans un sentiment archaïque très cherché et dans une coloration pâle bien en harmonie avec le sujet, rappelle un peu dans son ensemble les miniatures du XVe siècle. La scène se passe sur un terrain qui laisse voir au loin la campagne. Jésus est assis avec Marie à ses pieds, et Marthe, debout, semble lui adresser la parole. Il y a dans l'ensemble un sentiment naïf qu'on trouve rarement de nos jours dans les sujets religieux.

** **JEU** s. m.— Art milit. *Jeu de la guerre*, Exercice de tactique sur le plan à l'aide de signes représentant les troupes; en Italie on le désigne par le terme de *manovra sulla carta*, qui rend mieux l'idée que le terme français.

— **Encycl.** Admin. *Casinos.* De 1879 à 1885, d'innombrables casinos se fondèrent en France dans toutes les stations balnéaires. Pour faire leurs affaires, les fondateurs de ces établissements ne comptaient en aucune façon sur le rendement des bals, concerts, représentations théâtrales ou autres distractions organisées à l'usage des baigneurs; ils fondaient surtout l'espoir de fructueuses recettes sur la dîme qu'ils entendaient prélever sur le produit des jeux ouverts, avec ou sans autorisation administrative, dans leurs établissements. Le casino se développa surtout sous le gouvernement d'un ministre qui avait un faible pour « la dame de pique ». Cette période fut l'âge d'or des casinos. Il s'en fonda non seulement sur les côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, mais aussi à l'intérieur. Des gens habiles à découvrir des sources thermales se mirent à parcourir le pays, et tout filet d'eau s'échappant d'une montagne dans une vallée suffisamment pittoresque et à peu de distance d'une station de chemin de fer devint source thérapeutique précieuse, dont on vanta les mérites et où l'on installa un casino et un cercle de jeu. Les abords des Pyrénées furent littéralement criblés de stations de ce genre. Bon pays pour les entrepreneurs de jeux que celui où les pâtres jouent leurs veaux au baccarat, avant même qu'ils aient été mis au monde! Cette tolérance, car le code interdit formellement les jeux de hasard, eut les résultats suivants. Quelques centaines d'industriels vécurent largement de la cagnotte et quelques milliers de grecs se firent des rentes aux dépens des naïfs qui s'introduisaient ou qu'on attirait dans ces cavernes de brigands. Les scandales se succédèrent en nombre tel que le gouvernement crut devoir intervenir et tenter d'enrayer le mal. On ferma un grand nombre d'établissements, on proscrivit certains jeux et on décida d'examiner de très près les demandes d'autorisation. Ce fut une clameur générale dans le monde des intéressés. On pouvait ne pas s'inquiéter outre mesure des réclamations introduites par les entrepreneurs, gens peu à plaindre; mais, derrière ces derniers, on trouva d'abord les municipalités, qui soutinrent que la fermeture des jeux dans leur casino équivalait à la ruine de ces établissements et portait un coup terrible à la localité, dont elle menaçait le commerce et réduisait les ressources. Les maires firent valoir que leur commune avait, sur la foi des traités, entrepris de grosses opérations de voirie, qui ne pouvaient être continuées qu'avec le concours du casino, etc. Derrière les municipalités apparurent les députés de l'arrondissement, qui vinrent plaider la cause de leurs électeurs. Ces derniers, qui, en quelques mois, gagnaient de quoi vivre durant l'année, étaient menacés de la ruine. Ils soutinrent que les mesures prises auraient un déplorable effet au point de vue politique et désaffectionneraient les populations. Cette intervention ébranla les résolutions ministérielles, et le ministre de l'Intérieur se vit contraint de transiger. Les instructions officielles restèrent ce qu'elles étaient; mais, dans la pratique, on se montra indulgent. Quelques tripots, manifestement reconnus comme tels, furent fermés. Quelques casinos, moins bien défendus que d'autres, succombèrent, et les choses reprirent leur train-train ordinaire.

On en était là en 1885, lorsque de nouveaux scandales ayant attiré l'attention du ministre, on résolut de prendre des mesures décisives. On commença par décider que nulle station balnéaire, à moins qu'elle ne fût réellement importante, ne pourrait posséder plus d'un cercle de jeu, eût-elle plusieurs casinos. Deux cercles de jeu au maximum seraient tolérés dans les stations les plus importantes. On interdit partout le *chemin de fer*, variété du baccarat; la *roulette*, les *petis chevaux* à série multiple, etc. Les casinos dans lesquels on avait toléré l'établissement des jeux et qui ne purent produire une autorisation régulière se virent contraints de la réclamer et, un grand nombre d'entre eux ne l'obtinrent pas. Ces établissements furent surveillés de très près et leurs directeurs avisés que toute tenue de jeux clandestins entraînerait des poursuites judiciaires. On multiplia, en un mot, les instructions et les inspections. Les casinos atteints protestèrent avec la dernière énergie, et l'on vit encore les municipalités, les membres du Parlement et même les préfets solliciter des exceptions à la règle nouvelle; mais on tint bon dans la plupart des cas. L'ère de prospérité des casinos semble close en 1886, et ceux-là seuls qui avaient de solides appuis résistèrent à la tempête.

— Art milit. *Jeu de la guerre.* Le jeu de la guerre a pris son origine dans le *jeu d'échecs de guerre*, en usage au XVIIIe siècle; mais, après des transformations successives, il est à présent bien plutôt une manœuvre sur la carte qu'un jeu. Les officiers prenant part à ces manœuvres sont divisés en deux parties adverses, dont chacune est commandée par un chef, tandis que l'ensemble des combattants est surveillé par un arbitre qui indique les questions tactiques à résoudre et juge les solutions qui sont données. Le jeu de la guerre, employé pendant longtemps seulement dans les exercices tactiques de la guerre en rase campagne, a été appliqué aussi récemment aux exercices de la guerre de forteresse et de la guerre navale. En usage depuis longtemps en Prusse, le jeu de la guerre a été adopté depuis 1866 et 1870-1871 par tous les Etats, comme un excellent moyen d'exercer les officiers à la tactique. On peut consulter sur ce sujet : Meckel, *Guide du Jeu de la guerre, simplifié et perfectionné*, traduit de l'allemand par F. Timmermans (1875); Verdy du Vernois, *Beitrag zum Kriegsspiel* (Berlin, 1876); Naumann, *Regimentskriegsspiel* (Berlin, 1877).

— Instr. publ. *Jeux scolaires.* Depuis trop longtemps, en France, dans les écoles de tous les degrés, l'éducation physique était entièrement sacrifiée à l'éducation intellectuelle. Il en est résulté un affaiblissement de la race qu'il est impossible de nier. L'Académie de médecine, en 1886, a signalé le danger et montré le remède dans l'exercice libre pris en plein air. La presse a vulgarisé ces idées, et a appuyé sur l'insuffisance, pour enrayer le mal, des exercices méthodiques de la gymnastique auxquels les enfants se livrent par ordre, et auxquels par conséquent ils mettent tous leurs efforts à se soustraire. D'ailleurs les cours trop étroites des écoles, des collèges et des lycées, permettent à peine aux enfants de mouvoir bras et jambes et ne peuvent fournir à leurs poumons la quantité d'air pur suffisante pour que l'exercice ait dans ces conditions tous ses effets réparateurs. Ce qu'il faut à nos écoliers, ce sont des jeux en plein air, jeux choisis de manière à activer leurs fonctions vitales, en même temps qu'à développer chez eux l'adresse, la hardiesse et le sang-froid. De ce nombre sont la course, le rallye-paper, le foot-ball, les jeux de paume, de barres, de la crosse, le canotage, etc., qui ont contribué à fortifier et à entraîner tant de nos générations françaises, et dont l'Angleterre se sert pour entraîner et pour fortifier ses robustes générations de pionniers qu'elle répand sur le monde entier.

L'initiative de la réforme fut prise, en 1887, par les directeurs de l'Ecole Monge et de l'Ecole alsacienne, qui inaugurèrent les grands jeux de plein air. Le succès fut complet; le public comprit qu'il ne s'agissait de rien moins que de la régénération physique et morale du pays. Sous l'empire de cette idée fut fondée, en octobre 1888, *la Ligue nationale de l'éducation physique*, qui a pour objet : 1o de développer gratuitement dans les écoles de tout ordre la force et l'adresse de ceux qui devront un jour le service militaire au pays, la santé vigoureuse d'où dépend l'équilibre intellectuel et moral; 2o à cet effet, d'élargir et de rehausser à sa véritable dignité la culture pédagogique du corps humain; 3o d'introduire dans les établissements d'instruction primaire, secondaire et supérieure, à côté des exercices méthodiques de la gymnastique classique, les jeux de plein air et les récréations actives qui en sont le complément nécessaire; 4o d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour qu'un nombre d'heures suffisant soit consacré à ces exercices ou à ces jeux dans la vie scolaire de tous les âges; 5o d'étudier, de formuler et de faire connaître les moyens pratiques pouvant conduire à ces résultats; de déterminer dans quelle mesure ces jeux doivent être appliqués à l'éducation des jeunes filles; 6o d'amener les communes à ouvrir pour l'usage de la population scolaire des terrains appropriés aux jeux et exercices publics et à les pourvoir du matériel peu coûteux que comportent ces jeux et exercices; 7o d'instituer un grand concours de force et d'adresse entre les champions des écoles de France, désignés par voie de sélection régionale, et de constater ainsi périodiquement la condition physique des générations qui se succèdent.

Pour répondre au besoin le plus pressant qui était né de la constitution de la Ligue fut créée peu après une *Ecole normale des jeux scolaires*, librement recrutée parmi les amateurs d'exercices corporels et destinée à former des maîtres pour donner aux divers établissements et sociétés les premiers éléments des jeux athlétiques. Un généreux protecteur des sciences et de l'éducation, M. Bischoffsheim, mit de son côté à la disposition du ministère de l'Instruction publique une somme de 5.000 francs pour récompenser les lauréats d'un concours « entre les meilleurs travaux pratiques tendant à l'organisation des jeux scolaires dans les écoles de garçons ». Un arrêté d'octobre 1888 constitua une commission officielle pour régler les conditions du concours et propager les exercices physiques dans les établissements d'instruction secondaire. Cette commission a pris également l'initiative d'un congrès des exercices physiques qui se tiendra pendant l'Exposition de 1889. Des espaces considérables dans le bois de Meudon, dans le bois de Boulogne et dans d'autres propriétés nationales ou communales ont déjà été mis à la disposition des élèves des lycées de Paris. Les exercices physiques battent leur plein, il est à souhaiter que cet élan ne se calme pas trop vite, comme il arrive bien souvent chez nous dans nos innovations.

Il serait injuste de ne pas signaler la grande part que M. Paschal Grousset a prise à cette réhabilitation des exercices corporels, dont il a exposé l'importance et l'opportunité dans plusieurs écrits signés de son pseudonyme Philippe Daryl, notamment dans *Renaissance physique* (1888, in-18).

—Cout. *Jeux de société* ou *jeux innocents.* Les jeux de société, que l'on nomme aussi « jeux innocents », bien que certains d'entre eux ne justifient que très imparfaitement cette bénigne appellation, sont aussi nombreux que simples et variés. Dire en quoi ils consistent est chose inutile : chacun les connaît, chacun y a pris plaisir. Il suffira donc de les énumérer. Ces jeux peuvent se diviser en quatre catégories : jeux de mouvement; jeux qui exigent simplement de l'attention; jeux de mémoire; jeux qui ont pour objectif une malice et pour résultat une mystification.

A la première catégorie appartiennent : le colin-maillard, la main chaude, le loup et la biche, le pied-de-bœuf, le pince-sans-rire, etc. Dans la seconde catégorie, celle des jeux qui exigent simplement de l'attention, nous citerons : les métiers, la pincette, le capucin en voyage, le pigeon vole, le chevalier gentil, l'écho, la maîtresse d'école ou le petit doigt rapporteur, petit bonhomme vit encore, la clef du jardin du roi, le jardin de ma tante, l'oiseleur, etc. Parmi les jeux de mémoire, on trouve : la feuille d'amour, la volière, la boîte d'amourette, le propos interrompu, la confession, etc. La quatrième catégorie comprend : M. le curé n'aime pas les os, le devin, les ciseaux croisés, les cerises, je reviens du marché, sauve qui peut, etc. Le manquement à une des règles de ces divers jeux expose à une amende, que l'on acquitte au moyen d'un gage, et ce gage on ne peut le racheter que par une pénitence. C'est dans le choix des pénitences que s'exercent l'ingéniosité et la malice des petits joueurs. La sellette est une des pénitences les plus usitées et une de celles qui permet de torturer le plus gentiment du monde le malheureux patient; puis viennent : le chevalier à la triste figure, le baiser de la religieuse, le chandelier...; nous en passons et non des plus innocentes.

— *Jeu des trente-six bêtes.* Le jeu des trente-six bêtes est plus célèbre que connu en France, où il a fait parler de lui pour la première fois en 1888, à propos d'une interpellation faite à la Chambre des députés sur les affaires de Cochinchine. Ce jeu des trente-six bêtes tient une place considérable dans la vie annamite. Depuis le mendiant qui sollicite quelques sapèques de la charité des passants, jusqu'au mandarin à deux ou à trois boutons, tous le jouent. Du matin au soir les maisons spécialement affectées à cette sorte de loterie regorgent de monde, et si leur entrée est interdite aux femmes, aux enfants et aux soldats, ceux-ci éludent cette défense en envoyant chercher des billets. Au siège de l'établissement autorisé pour la tenue du jeu, on délivre une feuille imprimée sur laquelle figurent, dans des cases distinctes, le nom de trente-six animaux : papillon, cent-pieds, pigeon, poisson, coq, tortue, anguille, carpe, dragon, oie, huître, singe, buffle, tigre, porc, lapin, ver, renard, chat, grue, mille-pattes, daim, araignée, serpent, crevette, éléphant, chien blanc, chat sauvage, abeille, rat, jonque, cheval, paon, canard, limaçon, mollusque. Au centre est un personnage grossièrement dessiné, ayant inscrits sur tous les membres les trente-six noms que nous venons de citer et qui chacun correspond au nom d'un personnage, roi et vice-rois, princesses, bonzes, philosophes, mandarins militaires, mandarins lettrés, commerçants et mendiants. Le joueur ponte sur le nom d'un animal. On ne peut jouer que deux francs sur chaque feuille, mais on peut ponter sur autant de feuilles que l'on veut. Dans une colonne réservée à cet effet, on indique le total des mises. On rapporte ces feuilles à la maison de jeu, qui les inscrit, encaisse l'argent et délivre un reçu mentionnant le nom de l'animal choisi et la somme versée. Il est fait deux tirages par jour : l'un à midi, l'autre à cinq heures du soir. Le caractère ou animal gagnant est choisi par un employé de la maison de jeu qui fait l'office de croupier. Sa discrétion est, paraît-il, à toute épreuve. Au commencement de chaque émission de billets, le caractère choisi est enfermé dans une enveloppe de calicot, laquelle est hissée au plafond. L'heure du tirage arrivée, l'enveloppe est descendue et ouverte par qui veut. A ce moment, la voie publique est envahie par la foule, qui se presse et se bouscule attendant avec des trépignements d'impatience que le sort ait parlé. Aussitôt le résultat du tirage connu, les gagnants se précipitent pour encaisser leur gain, pendant que les perdants rentrent chez eux pour aviser aux moyens de recommencer une nouvelle partie. Le banquier, se réservant six chances, paye trente fois la mise.

Dans les provinces de l'extrême Orient, comme en Europe, les joueurs sont en général superstitieux. Si dans la journée on rencontre un bonze, un mandarin, un mendiant, etc., on a, dit-on, des chances de gagner si l'on joue sur les animaux correspondants à ces personnages. Il existe à Hanoï deux maisons importantes exploitant le jeu des trente-six bêtes. Les patrons payent au fermier général responsable de toutes les maisons qu'il n'exploite pas lui-même un droit d'environ 200 francs par jour. Le fermier des jeux se contente en général de délivrer à forfait des licences pour une durée déterminée. Le total des droits acquittés par les entrepreneurs à la ferme, pour les maisons ouvertes dans la province d'Hanoï seule, atteint douze cents francs par jour. En tenant compte du gain que les sous-fermiers doivent réaliser, il est facile de voir l'énorme impôt prélevé par la passion du jeu sur la bourse des Annamites. A côté de ces établissements autorisés, il existe des maisons clandestines, également très fréquentées. Le gouvernement français a essayé à diverses reprises d'interdire le jeu des trente-six bêtes; mais il s'est toujours heurté aux traditions du pays.

Jeune Belgique (LA), nom d'une nouvelle école littéraire belge, qui, considérant la politique comme mortelle pour l'esprit et inutile, s'adonne uniquement au culte du beau. Son organe, *la Jeune Belgique*, revue qui paraît depuis 1884, publie des œuvres de valeur, soit en prose, soit en vers, mais qui se distinguent plus par le soin de la forme que par le fond.

Jeunes Picards s'exerçant à la lance, tableau de M. Puvis de Chavannes, destiné à la décoration du musée d'Amiens et que l'artiste a fait figurer au Salon de 1882 après en avoir déjà montré le carton deux ans auparavant sous le titre de *Pro patria ludus.* L'artiste nous transporte dans une société primitive. Tandis que les femmes et les enfants sont groupés devant la chaumière, les jeunes garçons, tout nus, s'exercent au maniement de la lance. Il y a là plusieurs mouvements qui ont été pour le peintre des trouvailles heureuses, entre autres le jeune homme qui lance en l'air son javelot pour le recevoir ensuite et la jeune femme qui allaite son enfant. Le paysage, une prairie coupée d'eau avec des peupliers et des saules, est bien à l'unisson du sujet et montre que nous sommes dans le Nord et non dans des contrées méditerranéennes. Cette peinture, d'un beau et grand style, a valu à l'artiste la grande médaille d'honneur.

Jeunesse de Bacchus (LA), grand tableau de M. Bouguereau, qui a figuré au Salon de 1884. La scène se passe dans un bocage touffu, au travers duquel on entrevoit çà et là une échappée sur des horizons lointains. Sur le premier plan et au centre de la composition, les faunes, les ménades et les joyeux enfants qui forment le cortège du dieu exécutent leur ronde bachique, dansant ou chancelant, agitant les thyrses, faisant résonner les cymbales et frappant sur les tambourins. Au second plan et dans l'ombre discrète du bocage, le gros Silène chancelle sur son âne, et les centaures caracolent en jouant de la double flûte. Telle est la donnée générale de cette vaste composition, dont toutes les parties sont coordonnées en vue d'une harmonie rythmée et dont toutes les lignes se balancent dans un équilibre savant. La critique a reproché à M. Bouguereau d'avoir donné à ses bacchantes de belles cambrures et des formes bien pondérées, beaucoup plus que les allures désordonnées d'une orgie. Mais il ne faut pas oublier que les satyres et les bacchantes appartiennent à la mythologie et non à l'histoire, et que l'ivresse bachique dont parlent les poètes a un caractère inspirateur que les monuments anciens ont toujours rendu par cette allure cadencée que M. Bouguereau a donnée à sa bacchanale.

* **JEÛNEUR, EUSE** s. — **Encycl.** En 1886, Paris vit naître un nouveau genre de sport. L'actualité fut pendant quelques mois aux tours de force d'estomac : on comptait une quinzaine d'individus qui, en Europe ou en Amérique, jeûnaient, s'apprêtaient à jeûner, ou venaient de rester vingt, trente, quarante, cinquante jours sans manger. Succi et Merlatti, qu'avaient précédés Tanner, furent les plus célèbres de ces jeûneurs. Tanner était resté quarante jours sans manger; Succi dépassa le cinquantième jour de jeûne. Quant à Merlatti, il offrit de jeûner pendant deux mois. La science ne trouva rien à gagner à ces expériences; elle reconnut seulement qu'on était en présence d'estomacs exceptionnellement organisés et de gens fort habiles à se jouer du public.

Sous l'influence de la maladie, de la volonté, d'une surexcitation cérébrale ou simplement par une sorte d'habitude, l'homme peut vivre un temps très long avec une nourriture tout à fait insuffisante et même sans nourriture. Il y a un grand nombre d'exemples de gens ayant résisté à un jeûne absolu d'aliments pendant un temps considérable. Une brochure de 28 pages, éditée à Paris par de Roigny en 1586, contient l'*histoire admirable et véritable d'une fille champestre du pays d'Anjou*, qui fut quatre ans sans user d'aucune nourriture que d'un peu d'eau. Dans une autre brochure, éditée à Sens en 1616, par G. Niverd, les docteurs La Provanchères et Montrainet racontent avec détails l'histoire d'un enfant de neuf à dix ans, né à Vauprofonde, près Sens, et qui resta « cinq années consécutives sans boire, ni manger, avaler, ni sucer quoi que ce soit ». Enfin une autre brochure, imprimée chez Saugrain en 1618, contient l'*histoire prodigieuse et admirable* d'un Provençal présenté à la reine mère, à Blois, et qui vivait « sans boire ni manger ». On voit que les Succi et les Merlatti ont encore beaucoup de chemin à faire pour rattraper ces précurseurs. En 1831, Guillaume Granié, qui se laissa mourir de faim dans les prisons de Toulouse, était resté soixante-trois jours sans prendre aucune nourriture. A sa mort il ne pesait plus que 26 kilogrammes. Un autre prisonnier, Antoine Vilerbi, condamné, en 1821, à la peine de mort par la cour d'assises de la Corse, résolut également de se laisser mourir de faim pour ne pas monter sur l'échafaud. Il resta vingt et un jours sans manger. Dans les accidents de mines, il arrive souvent que des ouvriers, surpris par un éboulement, sont enfermés dans une galerie et restent sans manger des temps considérables, jusqu'à ce que leurs camarades parviennent à les délivrer. Parmi les plus extraordinaires de ces jeûnes forcés, on cite celui de quatre ouvriers mineurs qui, à la fin du siècle dernier, réfugiés dans une galerie dont l'inondation fermait l'issue, restèrent vingt-quatre jours sans prendre aucun aliment solide, mais buvant l'eau d'une fontaine qui se trouvait près d'eux. Le docteur Soviche cite également le fait de quatre mineurs ensevelis, en 1845, dans une galerie du puits du Bois-Mouzil, qui vécurent une semaine n'ayant pour eux tous qu'une demi-livre de pain et deux verres de vin. Les aliénés et les fanatiques religieux supportent parfois des jeûnes d'une très longue durée. Le docteur Esquirol cite des aliénés ayant résisté à une abstinence complète de huit, dix et même douze jours. Une des caractéristiques de la folie, de la névrose ou de l'hystérie, est la répulsion pour les aliments. A la Salpêtrière, on trouve constamment un grand nombre de malades qui resteraient des semaines sans manger si on ne leur introduisait des aliments par une sonde œsophagienne. On rapporte le cas d'un aliéné américain, nommé Clark, qui est resté quarante et un jours sans manger et qui a résisté à ce long jeûne. Dans l'Inde, on voit des fakirs demeurer un ou plusieurs mois ensevelis vivants sans prendre de nourriture. Il y a quelques années, un paysan russe, voulant se sanctifier, résolut de jeûner pendant quarante jours. Il mourut le trente-troisième jour. Le docteur Debove a pu même, par suggestion, ôter à des malades hystériques le sentiment de la faim. A deux reprises il en fit, en 1886, l'expérience sur deux femmes, qui restèrent quinze jours sans manger.

Pendant ces longues abstinences, provoquées par la maladie ou la volonté, le patient vit de sa propre substance. Il se nourrit en réalité de la graisse accumulée dans ses tissus, de la chair de ses muscles, qui se résorbe peu à peu. C'est ce que l'on désigne sous le nom d'*autophagie*. Un des plus remarquables exemples d'autophagie est fourni par les femmes hottentotes. On sait que ces femmes sont pourvues d'une tournure naturelle constituée par des tissus graisseux. Dans les temps d'abondance, cette tournure prend de l'extension et devient d'une grosseur considérable. Dans les moments de disette, au contraire, elle se réduit. En somme, dans les temps de famine, la Hottentote consomme elle-même une portion notable de la partie la plus charnue de sa personne. S'ils ne s'alimentent pas à la même source, les jeûneurs emploient les mêmes procédés.

Dans une conférence faite à la Société de géographie par le docteur milanais Borghini, qui s'était constitué le barnum de Succi, ce médecin chercha à prouver que son sujet trouvait dans une liqueur connue de lui seul le moyen de prolonger à volonté son jeûne sans nuire à sa santé et à sa vigueur. D'après lui, Jean Succi, fils d'un marin italien mort dans un naufrage, fit ses débuts dans la vie en qualité de mousse sur le navire de son père. Amené par ses voyages sur divers points de l'Afrique, notamment à Madagascar, il fut pris, dans cette île, de la fièvre du pays et eut recours, pour se guérir, à la médecine empirique. De retour à Rome, il voulut tenter une expérience de jeûne grâce à une liqueur qu'il avait rapportée de ses voyages. Enfermé un instant comme fou, il s'évada de la maison de santé où on le soignait, vint à Milan et, pour la première fois, jeûna vingt jours. Dans une seconde tentative, son jeûne fut de quarante jours. A Paris, il jeûna durant cinquante jours, toujours grâce à sa liqueur. Au sujet de cette liqueur secrète, M. le docteur Borghini déclara d'ailleurs n'en pas connaître la formule. Tout au plus pouvait-il supposer qu'elle était produite par la noix de kola, usitée dans certaines tribus africaines. Merlatti avait aussi son barnum; mais il n'eut pas les honneurs d'une conférence publique, et son procédé resta absolument inconnu. Si les deux jeûneurs italiens possèdent réellement un remède contre la faim, pourquoi ne divulguent-ils pas leur secret? Les sauvages sont plus désintéressés. Dans l'Amérique centrale principalement, ils n'hésitent pas à faire connaître le maté, la coca, la pollinia, toutes substances qui permettent de supporter longtemps la diète. En Styrie, les montagnards ne cachent pas le procédé employé par eux pour faire des marches de plusieurs jours sans manger. La vérité, c'est que Merlatti n'avait pas plus de recette secrète que Succi. Ces deux Italiens et les jeûneurs qui les imitent opèrent comme les Hottentotes. Ils vivent sur leur propre fonds.

En terminant, signalons une curieuse recette pour supprimer la faim. Nous l'empruntons à M. de Parville, qui la fit connaître dans son feuilleton scientifique des « Débats ». Elle aurait été employée par le philosophe Epiménide qui, dit-on, vécut cinquante ans dans une caverne sans que le vulgaire sût au juste ce qu'il pouvait bien manger. On fait cuire (c'est M. de Parville qui l'affirme) de la scille ou de l'oignon; on hache très menu; on mélange avec un cinquième de sésame et environ un quinzième de pavot. On broie le tout ensemble en ajoutant un peu de miel, et l'on en fait des boulettes de la grosseur d'une forte olive. En prenant une de ces boulettes vers huit heures du matin, une autre vers quatre heures du soir, on ne saurait souffrir de la faim. Le procédé est économique, mais vaudra-t-il jamais le pot-au-feu?

* **JEVONS** (William-Stanley), philosophe et économiste anglais, né à Liverpool le 1er septembre 1835. — Il est mort à Saint-Léonards le 13 août 1882. Professeur de science économique à Londres (*University College*), il se démit de ces fonctions en 1881 pour se consacrer tout entier à des recherches théoriques. Outre les ouvrages de Jevons que nous avons déjà cités, il convient de mentionner : *Théorie de l'économie politique* (1871); *la Monnaie et le mécanisme de l'échange* (1872); *Etudes de logique déductive* (1880); *Méthode de réforme sociale* (1883), et de nombreuses brochures.

JÉWELLITE s. f. (jé-vèl-li-te). Minér. Alliage de fer et de nickel $Fe^{10}Ni$, constituant certaines météorites, dure et susceptible d'un beau poli.

* **JEWSBURY** (miss Geraldine-Endsor), femme de lettres anglaise, née à Manchester en 1821. — Elle est morte à Londres le 22 septembre 1880.

* **JHERING** (Rodolphe DE), jurisconsulte allemand, né à Aurich, dans la Frise orientale, le 22 août 1818. — Parmi ses derniers ouvrages nous citerons : *la Jurisprudence de la vie quotidienne* (Iéna, 1870), traduit en plusieurs langues; *le Combat pour le droit* (Vienne, 1872), dont il a paru de nombreuses traductions; *l'Intention dans le droit* (1877-1883, 2 vol.); *le Pourboire* (Brunswick, 1882).

JINGOES s. pl. (djinn-go-ès — de *jingo*, mot anglais). Partisans de l'intervention anglaise en Afghanistan. L'origine du mot est mal connue; peut-être provient-elle d'un refrain que répétaient en chœur chaque soir, dans les *music-halls* d'Angleterre des milliers de fanatiques :

We don't want to fight, but, by Jingo, if we do,
We' ve got the ships, we' ve got the men, we' ve
[got the money too.

(Nous ne voulons pas nous battre, mais, par Jingo, s'il le faut, nous avons les vaisseaux, nous avons les hommes, et nous avons l'argent aussi.)

JINGOISM s. m. (djinn-go-ism — rad. *jingoes*). Opinion favorable à l'intervention anglaise en Afghanistan : *On commençait à se lasser de la politique militante et du* JINGOISM. (Ch. Simond.)

JIRASEK (Alois), nouvelliste tchèque, né à Hronov, près de Nachod (Bohême), en 1851. Professeur à Leitomischl, il a débuté comme écrivain en 1874. Depuis, il n'est presque pas de feuille littéraire tchèque, qui n'ait publié de ses œuvres. Il est un des bons écrivains de la Bohême actuelle; ses récits sont pleins de fraîcheur et de grâce, et leurs sujets sont empruntés soit à la vie rustique soit à l'histoire tchèque. Parmi ses œuvres nous citerons : *Viktora; A la cour ducale; Histoires de la montagne; Sur la pierre sanglante; la Cantinière; l'Histoire philosophique; l'Ange de Dieu; le Paradis du monde; le Sacrifié; Chez les chevaliers.*

JIRECEK (Joseph), écrivain et homme politique bohême, né à Hohenmauth le 9 octobre 1825. Il étudia le droit à l'université de Prague, puis entra à la rédaction de la « Prazskè Novini » et entreprit, sur l'invitation du comte Thunn, la publication d'une série de livres scolaires en langue bohême. En 1871, il fit partie, comme ministre des Cultes, du cabinet Hohenwart; depuis, il a été constamment réélu député au Parlement bohême, ainsi qu'au Reichsrath autrichien, et il a été nommé président de la Société royale des sciences. On lui doit : *Sur la tentative d'écrire le ruthène en caractères latins* (1859); *Manuel de l'instruction et des examens en Autriche* (1868); *Manuel de littérature bohême* (1874-1876, 2 vol.); *Histoire de la littérature bohême jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (1879). — Son frère, Hermenegild JIRECEK, avocat à Prague, a publié une *Histoire du droit romain en Bohême et en Moravie;* une *Histoire de l'Autriche, de l'an* 500 *à l'an* 1000, et diverses études historiques.

JOACHIM, patriarche œcuménique et archevêque grec de Constantinople (sous le nom de S. S. Joachim IV), né à Constantinople vers 1830. Il fit ses études à l'Ecole nationale du Phanar et à l'Ecole de théologie de Halki, l'une des îles des Princes. Reçu docteur en droit canon, il exerça longtemps les fonctions de secrétaire du Saint-Synode, et devint successivement métropolitain de Larisse et de Dercos (Derkhou). Son esprit de tolérance et sa connaissance approfondie des affaires de l'Eglise le firent élire patriarche œcuménique par le conclave orthodoxe, en octobre 1884.

* **JOAL**, poste militaire français, sur la côte de Sénégambie, dans le Sine, près de l'embouchure de la rivière Joal, à 80 kilom. S.-E. de la ville de Dakar, par 14° 12′ 30″ de lat. N. et 19° 13′ de long. E.; 2.225 hab. Ce poste, avec les villages qui l'entourent, constitue un centre d'agglomération possédant des établissements agricoles, une imprimerie, une église et des écoles congréganistes. C'est l'entrepôt des arachides et des cuirs du Sine et du Saloum. Le cercle comprend six villages indigènes.

JOAN MARTINS (îles de). V. AMIRANTES.

* **JOANNE** (Adolphe-Laurent), littérateur et géographe français, né à Dijon en 1813. — Il est mort à Paris le 1er mars 1881.

Job, tableau de M. Bonnat, qui a figuré à l'Exposition de 1880. Job, entièrement nu et accroupi par terre, lève les yeux au ciel et semble prendre le Seigneur à témoin de son innocence. Il n'y a pas d'autre personnage. La figure est éclairée au soleil, ce qui est très rare dans les représentations de ce genre et ce qui donne peut-être à l'ensemble une allure frémissante, peu en harmonie avec le sujet. L'impression qui s'en dégage est moins la tristesse d'allure qu'on supposerait à un malade abîmé par la douleur, que la belle santé d'une verte vieillesse. Aussi, malgré la maigreur du personnage, ce *Job* a-t-il causé peu d'émotion au public; il a été apprécié surtout par les artistes, que saisissent davantage les énormes difficultés d'une figure nue.

** **JOBBÉ-DUVAL** (Armand-Marie-Félix), peintre français, né à Carhaix (Finistère) le 16 juillet 1821. — Il est mort à Paris le 2 avril 1889. Depuis 1874 l'artiste a exposé : des *Portraits* (1875); *la Mer* (1878); *Bords de l'Isolle* (Finistère), *Nature morte* et un *Portrait d'enfant* (1879); portrait de *M. D.* et *Bouquet de fleurs* (1880); *Electre* (1883); *Bureau du conseil municipal de Paris* (1885); portraits de *Mme G.* et de *J. B.* (1886). On doit en outre à M. Jobbé-Duval les portraits d'*Androuet du Cerceau*, architecte et d'*Antoine Jacquet*, dit *Grenoble*, qui ont été reproduits en tapisserie à la manufacture des Gobelins pour la galerie d'Apollon, au Louvre, en même temps que le portrait de *Jean Bulant*, architecte; la *Voûte de Notre-Dame de la Garde; Deux Sujets*, peinture murale dans la chapelle Saint-Denis, à l'église Saint-Sulpice de Paris; *Saint Ferdinand offrant son épée*, tableau destiné à remplacer, dans la chapelle du château de Valenciennes, celui donné pour décorer le maître-autel par le roi d'Espagne durant sa captivité dans ce château; dans le chœur de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, de Lodève, trois sujets empruntés à la